



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

## LIAISONS ASSURÉES PAR LES MINISTÈRES AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CONCERNÉES

### 1. Les organisations internationales concernées

L'OMS analyse en permanence les données virologiques et épidémiologiques qui lui sont communiquées par les centres nationaux et mondiaux.. Elle déclare les niveaux d'alerte dans les périodes inter pandémiques, ainsi que le début et la fin de la pandémie.

L'OMS coordonne les travaux de développement d'une souche vaccinale à partir des souches virales du nouveau virus de la grippe. L'OMS désigne les laboratoires chargés du développement de la souche vaccinale. Cette souche prototype est mise à disposition des producteurs de vaccin qui, en fonction des commandes des États, s'engagent ou non dans sa production.

Pendant la phase inter pandémique, l'Union Européenne peut être chargée des actions suivantes :

- centraliser les informations sur l'Etat des plans de réponse et de préparation à la pandémie de chacun des Etats membres ;
- apporter un soutien continu et pérenne aux systèmes de surveillance de la grippe dans l'Union ;
- coopérer avec l'OMS et l'Agence Européenne pour l'Evaluation des Médicaments (EMA) pour le développement de nouveaux vaccins ;
- encourager l'EMA à explorer les possibilités d'accélérer les procédures d'autorisation de mise sur le marché de nouveaux vaccins.

Une fois la souche vaccinale prête et mise à disposition des fabricants de vaccin par l'OMS, la politique d'achat de ces vaccins, la stratégie vaccinale et la définition des modalités d'organisation de la vaccination, sont du ressort des États.

### 2. Liaisons assurées par le ministère des affaires étrangères

Organisation Mondiale de la Santé à Genève : liaison par la représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations Unies

Office International des épizooties à Paris : liaison par le MAE, Direction des Nations Unies et des organisations internationales

OAA/FAO à Rome : liaison par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

OACI à Montréal : liaison par l'ambassadeur, représentant permanent de la France au Conseil de l'OACI

UE à Bruxelles : représentation permanente de la France

### **3. Liste des liaisons assurées par le ministère de l'agriculture avec les organisations internationales concernées par les évènements.**

Trois organisations sont concernées :

L'Union européenne pour son Conseil et sa Commission

Conseil : Direction générale de l'agriculture et de la pêche. D1 : organisation des marchés, des produits agricoles : harmonisation vétérinaire et zootechnique (322 2857571) Bruxelles.

Commission : Direction générale santé et protection des consommateurs (322 296 82 45) Bruxelles.

L'OIE : Office International des Epizooties (01 44 15 18 88) Paris.

La FAO : Division de la Production et de la Santé animale (00 39 06 570 53371) Rome.

### **4. Liaisons assurées par le ministère de la défense**

Le ministère de la défense assure la liaison avec l'OTAN et l'Etat-major de l'Union européenne.

### **5. Liaisons assurées par le ministère chargé de la santé**

En cas de confirmation d'un cas de nouveau virus de la grippe en France, l'InVS informe l'OMS. L'InVS informe la Commission européenne par l'envoi d'un message Early Warning Rapid System (EWRS) (décision n°2119/98/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place du réseau de surveillance).

Chaque Etat-membre se doit d'informer les autres Etats-membres et la Commission, via le réseau communautaire, de la nature et de la portée des mesures de contrôle qu'il envisage de prendre (ou qu'il a prises face à l'urgence). A moins que l'urgence de la situation ne l'en empêche, il lui revient de consulter les autres Etats-membres et la Commission sur ces mesures. Cette consultation ne vaut pas toutefois obligation d'harmonisation. Il appartient à la DGS d'informer l'UE des mesures prises par l'envoi d'un message EWRS.

### **6. Liaisons assurées par le ministère de l'intérieur**

Dans le domaine de la protection civile, le ministère de l'intérieur (COGIC) assure la liaison avec le Centre européen de suivi et d'information (MIC « Monitoring and information center »).